



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 30 janvier 2023 à 14 h.

### **NOMINATION AU POSTE DE VICE-RECTEUR OU DE VICE-RECTRICE À L'ADMINISTRATION ET AUX FINANCES**

CONSIDÉRANT l'article 39 et 42 de la Loi sur l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 6 du Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'annexe 6-A « Protocole des cadres supérieurs » du Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 43, 47 et 54(3) c) iv) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Procédure de nomination du vice-recteur à l'administration et aux finances;

CONSIDÉRANT la nomination de Charles Nadeau à titre de vice-recteur à l'administration et aux finances (2017-CA636-02.01-R6906, 3 avril 2017) et le renouvellement de son mandat (2021-CA689-04.02.01-R7671, 25 octobre 2021);

CONSIDÉRANT la nomination de Charles Nadeau à titre de vice-président à l'administration de l'Université du Québec le 28 septembre 2022 avec une entrée en fonction le 7 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la résolution relative à l'ouverture du poste de vice-recteur à l'administration et aux finances, à l'adoption de la description de fonctions, incluant les exigences de ce poste et à la désignation de membres du comité de sélection (2022-CA699-04.02.01-R7807, 29 septembre 2022);

CONSIDÉRANT la nomination de Georges-Martin Caron à titre de vice-recteur à l'administration et aux finances par intérim du 7 novembre 2022 et jusqu'à l'entrée en fonction d'une personne titulaire de ce poste (2022-CA700-04.02.04-R7820, 24 octobre 2022);

CONSIDÉRANT la modification des exigences de la description de fonctions du poste de vice-recteur à l'administration et aux finances afin que la détention d'un diplôme de 2e cycle soit considérée comme un atout (2022-CA701-04.02.03-R7832, 5 décembre 2022);

CONSIDÉRANT la suggestion faite au recteur par le comité de sélection pour le choix de la vice-rectrice/ vice-recteur à l'administration et aux finances;

CONSIDÉRANT la recommandation du recteur;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de nommer Nancy Lemay au poste de vice-rectrice à l'administration et aux finances de l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour un mandat de cinq (5) ans, à compter du 27 février 2023;
2. de mandater le recteur pour fixer les conditions d'engagement de la vice-rectrice à l'administration et aux finances.
3. de nommer Nancy Lemay, à titre de vice-rectrice à l'administration et aux finances, membre de tous les organismes, comités, commissions ou groupes de travail où un siège est réservé à la vice-rectrice à l'administration et aux finances, et ce, à compter de son entrée en fonction.
4. d'amender en conséquence toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par: \_\_\_\_\_

M<sup>e</sup> Éric Hamelin

Secrétaire général